

# La contribution des assureurs français à la constitution et la gestion d'un Observatoire National des Risques Naturels (ONRN)

**Sarah GERIN, Roland NUSSBAUM.** Mission Risques Naturels ([www.mrn.asso.fr](http://www.mrn.asso.fr))

**Elsa ROTHSCCHILD.** CCR, chargée de mission ONRN ([www.mrn.asso.fr](http://www.mrn.asso.fr))

En dépit des politiques et mesures existantes de réduction des risques de catastrophes (RRC) et d'une exposition moyenne aux aléas naturels, la France continue à subir des catastrophes. Plusieurs catastrophes meurtrières et dévastatrices en 2010 (événement « Xynthia » et inondations du Var, comptant 80 décès et 4 milliards d'euros de dommages économiques cumulés) ont conduit le président de la Fédération française de l'assurances (FFA) à proposer que l'information sur l'exposition aux risques, sur la sinistralité déjà survenue et sur l'état des dispositifs de prévention soit mieux partagée entre les différentes parties prenantes. Cette proposition a été reprise par la commission du Parlement chargée du retour d'expérience de ces catastrophes. Le député assurant la présidence de la plateforme nationale pour la réduction des catastrophes (RRC) et de l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN), mais aussi le ministre en charge de l'écologie et du développement durable et ses services, ont eu à cœur de voir cette proposition devenir réalité.

Une convention de partenariat public privé a été établie après concertation et signée en mai 2012. L'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN) ainsi créé réunit :

- l'État, représenté par son ministère en charge de la RRC le ministère de la transition écologique et solidaire, direction générale de la prévention des risques (MTES/DGPR),
- CCR, réassureur du régime d'assurances CatNat, bénéficiant de la garantie de l'État,
- la Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des Risques Naturels (MRN), groupement technique associatif de la Fédération Française de l'Assurance.

Le présent article aborde successivement :

- une description de l'ONRN, par ses objectifs, sa gouvernance, ses principaux livrables, ses principaux projets en cours, ses partenaires et son réseau d'observatoires territoriaux,
- les perspectives d'intégration de l'ONRN dans la gouvernance concertée des politiques et actions publiques de prévention et le rôle moteur joué à cet égard par les assureurs,
- quelques illustrations concrètes de l'appropriation des indicateurs de l'ONRN par les différentes catégories d'acteurs,



L'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN) est un exemple de partenariat public-privé qui réunit État, assureurs et réassureur, et qui repose sur une gouvernance concertée associant les collectivités territoriales et des partenaires de projet volontaires pour partager données, expertises et études.

Il conclut sur l'intégration de l'ONRN dans le système de la plateforme nationale française pour la prévention des catastrophes, traduisant une bonne pratique dans la mise en œuvre du cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes.

## 1. Une plateforme collaborative multi-acteurs de collecte, partage et diffusion de données sur les risques, issue d'un accord de partenariat entre acteurs publics et privés

### 1.1. Objectifs et gouvernance de l'ONRN

L'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN) est un exemple de partenariat public-privé qui réunit État, assureurs et réassureur, et qui repose sur une gouvernance concertée associant les collectivités territoriales et des partenaires de projet volontaires pour partager données, expertises et études. L'observatoire répond aux besoins suivants :

- améliorer et capitaliser la connaissance sur les aléas et les enjeux,
- alimenter un dispositif d'évaluation et de prospective,
- contribuer au pilotage et à la gouvernance de la prévention des risques,
- servir l'analyse économique de la prévention et de la gestion de crise,
- contribuer à l'amélioration de la culture du risque.

L'ONRN s'est fixé comme objectifs principaux :

- la mise en commun d'informations et d'études provenant de données produites par différents acteurs,
- une disponibilité d'informations nationales, fiables, homogènes, rassemblées et suivies dans la durée,
- le partage de données agrégées ou de traitements ciblés, en complément des données publiques déjà disponibles,
- une approche globale commune des différents risques présents sur les territoires, relayée localement,
- la diffusion nationale d'études et de constats sur les risques, les mesures en place et les résultats obtenus,
- la promotion des observatoires territoriaux des risques naturels et autres partenaires régionaux et thématiques (changement climatique, littoral, etc...).

Le projet a bénéficié d'un soutien politique au plus haut niveau de la part des différentes parties prenantes : ministre de la transition écologique et solidaire, et délégué interministériel aux risques majeurs (DGPR), présidents de la FFA et de la CCR, président du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM) et de l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) et Association des Maires de France (AMF).

Chaque partie a désigné un responsable de projet, pour prendre part à l'instance de gouvernance du projet (**Conseil de gestion ONRN**), la coordination étant assurée par le ministère (cf. schéma de gouvernance de l'ONRN).

Le Conseil de Gestion présente annuellement les résultats de ses travaux au COPRNM.

Les différents partenaires **producteurs** de données (opérateurs de service public, observatoires et collectivités, professionnels...) sont associés aux travaux de l'Observatoire au fil du développement de ses productions. Les échanges de données et services sont régis par des conventions d'affiliation.

Animé par l'AFPCN, le **Comité des utilisateurs** suscite la formulation collective des attentes et observations des utilisateurs. Il donne son avis sur les travaux de l'Observatoire et contribue à leur orientation.

Le conseil de gestion constitue des **groupes de travail** qui conduisent les travaux répondant aux orientations et sujets d'étude retenus. Il en valide les résultats. Trois groupes de travail techniques ont été constitués, animés respectivement par chacun des partenaires, pour assurer le fonctionnement effectif de l'accord :

- **Expérimentation**, pour la production d'indicateurs et l'exploration de nouvelles thématiques,
- **Partenariats**, pour définir et gérer les partenariats de projet, ainsi que la relation avec le comité des utilisateurs,
- **Communication**, pour définir et coordonner les actions de coordination, pour concevoir et gérer les évolutions du site portail de l'ONRN.

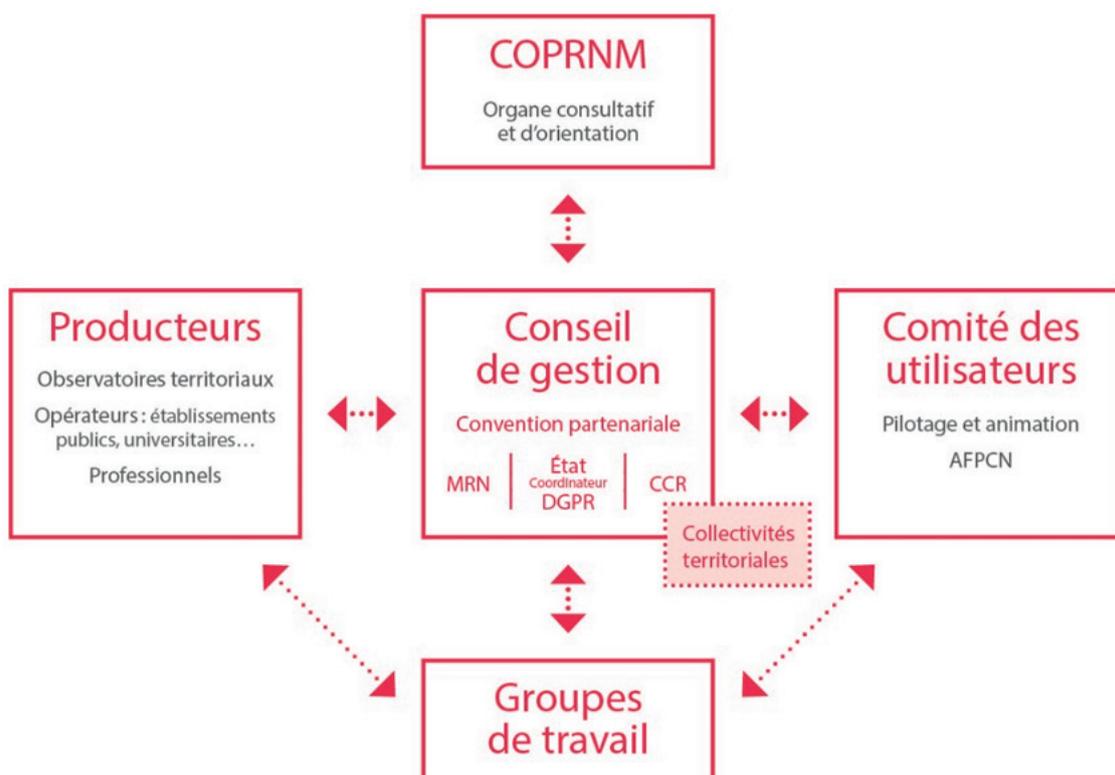


Figure 1 : Schéma de gouvernance de l'ONRN

Afin d'être en phase avec ses évolutions, l'observatoire a apporté quelques modifications à son mode de gouvernance à l'occasion du dernier renouvellement de la convention, pour une nouvelle période de 3 ans. Ainsi, le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) du MTES assure la présidence d'animation du conseil de gestion de l'ONRN. L'AFPCN devient membre permanent à titre consultatif. Des associations d'acteurs territoriaux tels le centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) et l'association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB), peuvent être invités à ce conseil. Par ailleurs, un poste de chargé de mission de l'ONRN est dorénavant inscrit dans la convention. Le réseau des observatoires des risques naturels vient agrandir le cercle du comité des utilisateurs.

## 1.2. Les principaux livrables de l'ONRN

Le **portail web** [www.onrn.fr](http://www.onrn.fr) a été ouvert au public en mars 2013. Il recense et partage sur ce portail des bases de données, des rapports publics ainsi que des informations sur les événements, les acteurs et leurs projets. Il permet ainsi d'accéder aux principales informations utiles aux activités et prises de décision des acteurs de la prévention dans les domaines suivants :

1. Aléas et leurs zonages le cas échéant (inondations, sécheresse géotechnique, séismes, mouvements de terrain et tempêtes),

2. Exposition et vulnérabilité des enjeux,
3. Sinistralité et retour d'expérience,
4. Procédures et programmes de prévention,
5. Parties prenantes de la prévention regroupées dans un annuaire, avec pour les acteurs publics, une description des projets dont ils ont la charge.

Le portail permet d'accéder facilement à ces informations **par thématique ou par territoire**.

Pour valoriser les données apportées par ses partenaires, l'ONRN définit, produit et rend accessibles sur son portail des séries spécifiques de **53 indicateurs nationaux**, en relation avec les domaines rappelés ci-dessus et restitués à la maille communale ou départementale (pour les tempêtes). Dès la première série d'indicateurs mise en ligne, sont ainsi rendues accessibles des données jusqu'alors réservées au secteur de l'assurance tels que coûts moyens et cumulés, fréquence des sinistres et S/P. Ces indicateurs spécifiques de l'ONRN, sont accessibles en open source, via une interface cartographique interactive, qui permet de télécharger non seulement les données, mais aussi les métadonnées, au format de la directive INSPIRE, ainsi qu'une fiche explicative standardisée, précisant la définition de l'indicateur, les incertitudes et limites d'usage associées, etc...

A noter qu'une dizaine d'indicateurs de l'ONRN sont mobilisés pour le suivi de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (application de la Directive Inondation en France).

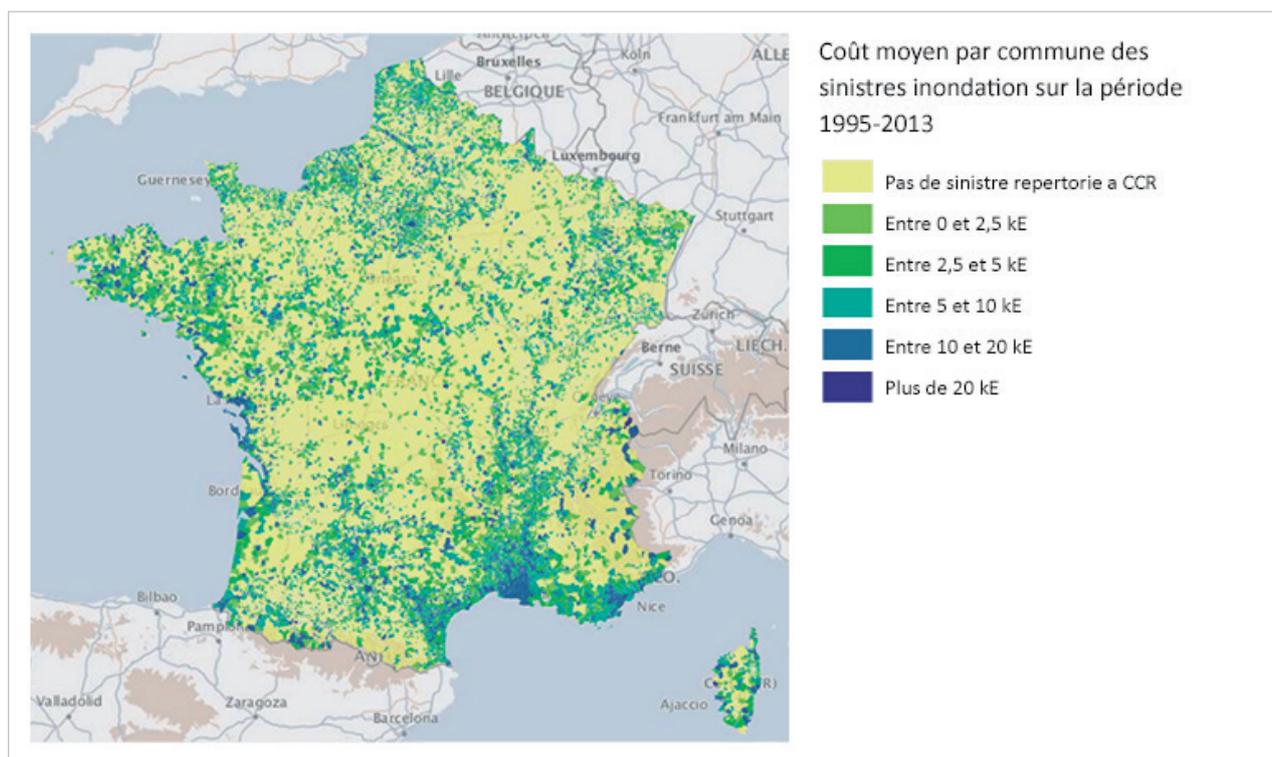


Figure 2 : Exemple d'indicateur assurantiel disponible sur le portail de l'ONRN

### 1.3. Les publications de l'ONRN

Une publication numérique associée aux travaux de l'ONRN a été mise en place : « Les cahiers de l'ONRN ». Le **premier numéro** réunit les auditions de la plupart des producteurs et utilisateurs institutionnels de données, pour constituer un état de l'art de la connaissance disponible et de sa qualification, et pour consigner aussi les souhaits

de contribution de ces différents acteurs à l'ONRN. Le **second numéro** apporte un éclairage sur l'état de connaissance en France de la sinistralité causée par les événements naturels. Un troisième numéro est en cours de rédaction. Il s'attachera à montrer l'importance du partage de données pour une meilleure connaissance des risques naturels en présentant les résultats des expérimentations menées avec des partenaires de projet territoriaux (voir ci-dessous les partenariats régionaux en cours).

Par ailleurs, une lettre d'information annuelle « Newsletter de l'ONRN » a été lancée en 2016. La **Newsletter n°1** présente de manière synthétique des chiffres clés tirés des indicateurs produits, propose un aperçu des observatoires qui se développent sur le territoire, met en avant quelques bonnes pratiques. Elle apporte aussi un éclairage sur une problématique particulière, comme « le coût des catastrophes naturelles » pour cette première parution. Enfin, elle est le reflet d'un point de vue d'une personnalité ou d'un utilisateur des données de l'Observatoire à travers les « Questions à ... ».

Le **Newsletter n°2** publiée en septembre 2017 a eu pour visée de rendre compte des conséquences dommageables des événements naturels pour l'année 2015 et de la politique nationale de prévention. Cet exercice, sera reconduit tous les ans, afin d'actualiser les résultats et d'analyser des tendances sur le long terme.

#### 1.4. Autres actions de communication de l'ONRN

L'ONRN s'est également consacré à :

- Organiser une série de **trois colloques et ateliers sur la connaissance de la sinistralité**, en lien avec le comité des utilisateurs de l'ONRN, animé par l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN)
- Participer à des manifestations nationales ou internationales, notamment : **Assises Nationales des Risques Naturels à Bordeaux en 2013 et 2016**, **3ème conférence mondiale sur la Réduction des Risques de Catastrophes à Sendai (Japon) en 2015**, Hakathon Risques naturels en 2016, série continue d'ateliers à l'initiative de l'OCDE et/ou du **Centre Commun de Recherches de la Commission Européenne**, en relation avec l'élaboration par les Etats membres de leur système de rapportage des indicateurs du cadre de Sendai pour la réduction des catastrophes (mesure des conséquences dommageables des événements).

#### 1.5. Des partenariats territoriaux

Avec d'autres producteurs volontaires pour apporter leurs données, expertises et études, l'ONRN ouvre la voie à l'extension des champs de connaissances nécessaires aux praticiens. Ce faisant, il devient progressivement une plate-forme d'enrichissement mutuel de la donnée, avec un niveau de qualification et de précision croissants.

Dès 2013, des partenariats ont été officialisés entre l'ONRN et des entités agissant, à l'échelle locale, dans la gestion et la prévention des risques naturels., telles que : l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU IdF), l'Établissement Public Seine-Grands-Lacs (EPTB SGL) et l'Observatoire Régional des Risques Majeurs en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (ORRM-PACA).

#### 1.6. Les projets en cours

##### Mise en place d'une BD événements

Le projet de base de données événements vise à recenser de manière la plus exhaustive possible les événements naturels dommageables passés et à venir afin d'améliorer les connaissances sur les catastrophes naturelles, sur la vulnérabilité des territoires et sur les politiques publiques de prévention et de gestion des risques naturels.

Au niveau national, ce projet permettrait de répondre à tout ou partie des besoins suivants :

- l'évaluation de la sinistralité événementielle par territoire ;
- la production d'indicateurs agrégés (coût moyen, fréquence, bilans annuels...) pour suivre l'exposition aux aléas naturels par territoires et dans le temps ;
- l'évaluation des impacts des facteurs aggravant ou limitant les conséquences dommageables des événements (aléas, urbanisation, prévention,...) ;
- la comparaison des événements en fonction de leur intensité, de la gravité des dommages humains, économiques et matériels ;
- l'enrichissement des REX ;
- le suivi de l'évolution de la résilience des territoires ;
- l'anticipation/modélisation des conséquences dommageables ;
- le renforcement de la culture du risque (communication et sensibilisation).

En outre, ce projet permettra aussi de répondre, en adéquation avec la démarche "EU Loss Data", animée par le Centre Commun de Recherches (DG JRC) de l'Union Européenne :

- aux quatre premiers objectifs quantitatifs du cadre d'action de Sendai concernant la réduction des impacts des catastrophes (suivi d'indicateurs de mortalité, de personnes affectées, de pertes économiques, de dommages sur les infrastructures critiques) pour les 15 prochaines années (2015-2030).
- à l'une des quatre priorités définies par le cadre d'action de Sendai : comprendre le risque (et renforcer la culture du risque) en promouvant la collecte, l'analyse, la gestion et l'utilisation de données pertinentes et de renseignements pratiques.

A cet égard, l'ONRN va collaborer à des projets expérimentaux de collecte, de traitement et de valorisation des données et indicateurs de sinistralité, soutenus par les services de la Commission européenne.

### **Mise en place et animation d'un réseau des observatoires des risques naturels**

Mise en place et animation d'un réseau des observatoires des risques naturels

L'objectif de ce réseau entre initiatives territoriales, au niveau de régions, de départements ou de bassins de risques fluviaux ou maritimes, est le partage d'expériences et de bonnes pratiques, tant en matière technique (normalisation minimale en matière de terminologies, de choix d'outils géomatiques et informatiques, méthodes et sujets de travail) que de méthodes de gouvernance.

Après un premier état des lieux de l'existant, l'ONRN a lancé en mars 2016 à Marseille, lors des 3èmes Assises Nationales des Risques Naturels, le réseau des observatoires régionaux et locaux, qui s'inscrit dans une démarche de partage, d'échanges et de valorisation de données, d'indicateurs, de bonnes pratiques...

Concrètement, le réseau s'est depuis organisé en groupes de travail portant sur :

- les portraits de territoire,
- le suivi et l'évaluation des démarches territoriales de gestion du risque d'inondation,
- la gestion et la valorisation des données.

---

(1) Projet initié en 2014, porté par la Direction Générale Aide Humanitaire et Protection civile (DG ECHO) de la Commission européenne : **Current status and Best Practices for Disaster Loss Data recording in EU Member States**, [http://drr.jrc.ec.europa.eu/Portals/0/Loss/JRC%20SOTA%20Loss%20Report\\_11182014.pdf](http://drr.jrc.ec.europa.eu/Portals/0/Loss/JRC%20SOTA%20Loss%20Report_11182014.pdf)

## 2. Perspectives d'intégration de l'ONRN dans la gouvernance concertée des politiques et actions publiques de prévention et rôle moteur des assureurs

En application de la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, l'action publique française de prévention des risques naturels s'appuie sur des instances de gouvernance concertée :

- Au niveau national : le Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM) aux travaux duquel l'assurance est représentée, notamment à travers la MRN,
- Au niveau des territoires : les Commissions départementales des risques naturels majeurs (CDRNM), placées sous l'égide du préfet et auxquelles participent régulièrement des représentants de l'assurance, animés par la MRN,

Avec la transposition de la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, qui s'est accompagnée de l'adoption d'une stratégie nationale de gestion des risques d'inondations (SNGRI), des instances spécifiques à la gouvernance de la prévention du risque inondation ont également été introduites,

Ainsi au niveau national, la Commission mixte inondation (CMI) a été mise en place par la ministre de l'Écologie en juillet 2011, avec pour objectifs de :

- Réunir les acteurs dans une seule instance aux horizons élargis et faciliter leur implication dès sur la durée,
- Rendre visible et lisible le lieu de concertation sur la politique de gestion des risques d'inondation.

Elle procède notamment :

- aux choix stratégiques sur la mise en œuvre de la directive européenne sur les inondations,
- à la sélection des projets à mener dans le cadre du plan submersions rapides (qui comprend le programme de renforcement des digues),
- à la labellisation des programmes d'action de prévention des inondations).

Notamment à travers la MRN, les acteurs de l'assurance participent à cette instance et ses travaux sur la mise en œuvre du plan d'action de la SNGRI, tout comme à celle de pilotage du service central hydrométéorologique d'appui à la prévention des inondations (CODOST du SCHAPI).

Une des motivations des assureurs à s'impliquer fortement dans les travaux de l'ONRN était le potentiel qu'avait ce projet à éclairer les débats et décisions de cette indispensable gouvernance concertée par des informations aussi concrètes et précises que possible.

Ainsi dans la gouvernance de l'ONRN, il est prévu que « le Conseil de Gestion présente annuellement les résultats de ses travaux au COPRNM » et que ce dernier « pourra donner un avis et solliciter l'expertise de l'ONRN en matière de gestion des risques naturels ».

Dans les missions de l'ONRN a été identifié un rôle de suivi et de rapportage les instances présentées ci-dessus, afin notamment de :

- Produire des indicateurs spécifiques en réponse aux besoins (notamment du suivi de la mise en œuvre de la directive inondations),

- Présenter des éléments d'analyse sur des thématiques particulières, telles que les programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI) et le développement d'observatoires spécifiques à ces projets territoriaux
- Dresser un premier bilan sur les événements de l'année passée, leurs conséquences et les retours d'expérience.

En effet, l'ONRN produit un certain nombre d'indicateurs nationaux sur différentes thématiques (enjeux, sinistralité, prévention, acteurs et leurs projets) intéressant directement les différentes étapes du cycle de gestion concertée de la prévention des risques naturels (figure 3).

Certains de ces indicateurs sont d'ores et déjà mobilisés dans le cadre de travaux de la CMI, en particulier le suivi de la SNGRI. Il s'agit désormais de favoriser l'appropriation de ces indicateurs à l'échelle nationale mais aussi aux échelles des territoires.

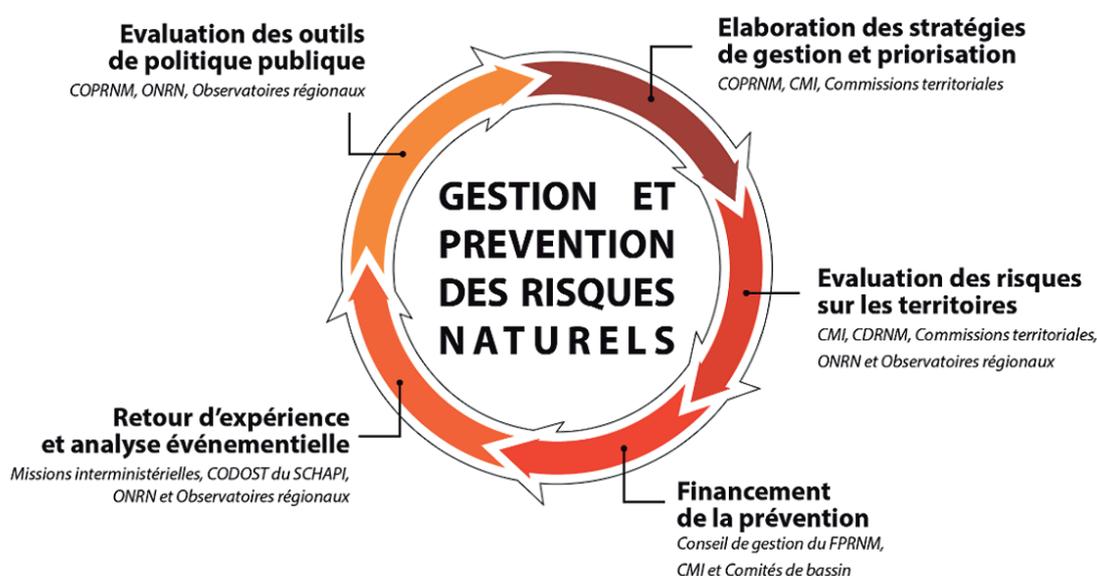


Figure 3 : Intégration de l'ONRN dans les étapes du cycle de gouvernance concertée de la gestion et prévention des risques naturels, en lien avec les lieux de représentation des assureurs (source : MRN)

### 3. L'appropriation des indicateurs de l'ONRN par les différentes catégories d'acteurs territoriaux de la prévention pour la prise de décision de prévention collective

Ainsi, en plus d'indicateurs sur l'estimation de l'exposition potentielle au risque (indicateurs issus de l'EPRI imposée par la Directive Européenne Inondation) ou sur l'état des lieux de l'avancement de certaines mesures de prévention mises en place (indicateurs et données produites par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable), **l'observatoire permet d'accéder à des indicateurs sur la sinistralité passée (indicateurs assurantiels)**. Comme expliqué dans la partie précédente, ces indicateurs permettent d'améliorer les connaissances pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques de prévention à l'échelle nationale.

L'un des objectifs du réseau national des observatoires des risques naturels a été de favoriser l'appropriation de ces indicateurs nationaux par les gestionnaires territoriaux des risques naturels, notamment ceux sur la sinistralité qui apportent des renseignements inédits sur la situation d'un territoire face aux risques.

Dans cette partie sont présentés quelques exemples d'appropriation de ces indicateurs de sinistralité, à plusieurs niveaux, et montrent tout l'intérêt de diffuser des indicateurs issus du secteur de l'assurance :

- L'intégration dans des observatoires locaux : exemple de l'Observatoire NOE du département du Gard pour la gestion du risque d'inondation ;
- L'intégration dans une analyse territoriale du risque d'inondation par l'Etablissement Public Territorial de la Lys (EPTB-Lys - SYMSAGEL) ;
- La confrontation d'indicateurs nationaux et locaux pour établir **un pré-diagnostic de vulnérabilité au risque d'inondation** : expérimentation avec l'Observatoire Régional des Risques Majeurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ;
- L'intégration dans les portraits de territoires sur les risques naturels d'un thème dédié à la sinistralité par l'Observatoire régional de risques de Nouvelle Aquitaine (cf. travaux du groupe de travail du réseau national des observatoires des risques naturels).

### 3.1. L'intégration dans des observatoires locaux

Les observatoires locaux apparaissent comme des relais essentiels pour la diffusion de l'information vers des acteurs territoriaux.

La donnée sur la sinistralité étant encore relativement centralisée, plusieurs d'entre eux ont choisi de diffuser via leur plateforme les indicateurs ONRN de sinistralité.

C'est le cas de l'Observatoire NOE du département du Gard pour la gestion du risque d'inondation qui met à disposition sur son [site internet](#) une série d'indicateurs pour connaître l'état du risque inondation sur le territoire gardois et mesurer son évolution dans le temps. Parmi les catégories thématiques choisies d'indicateurs en adéquation avec les axes de la politique de prévention, une catégorie concerne l'**Historique des crues et la sinistralité** qui regroupe entre autre les indicateurs de sinistralité issus de l'ONRN (figure 6). Ainsi, l'observatoire NOE montre par exemple que 63% des communes du territoire ont un coût moyen par sinistre supérieur à 5 000 € (soit 224 communes) et pour 32%, ce coût varie entre 10 et 20 000 € (114 communes).

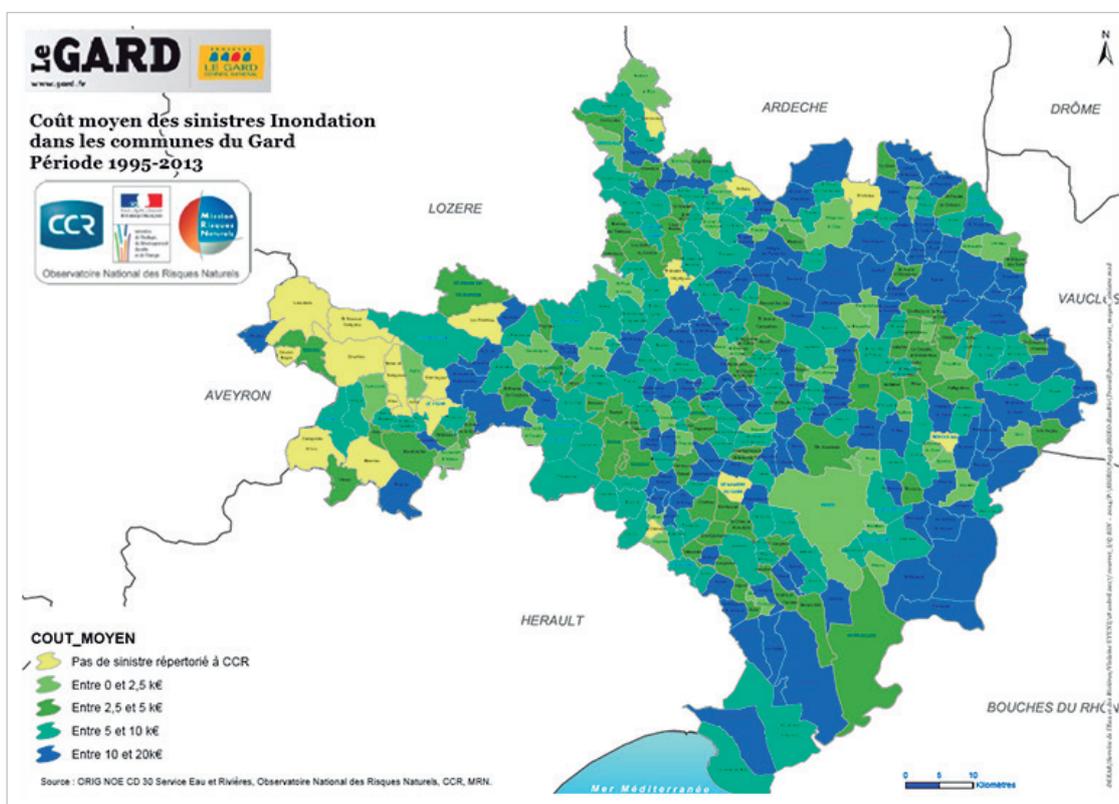


Figure 4 : Carte des coûts moyens communaux des sinistres inondations dans les communes du Gard pour la période 1995-2013 (Sources : ORIG NOE CD 30 Service Eau et Rivières, ONRN)

### 3.2. L'intégration dans une analyse territoriale du risque d'inondation à l'échelle d'un bassin versant

Au-delà de la diffusion d'information, certains acteurs territoriaux ont mobilisé les indicateurs de sinistralité de l'ONRN pour les prendre en compte dans leur analyse territoriale.

C'est le cas notamment de l'EPTB du bassin versant de la Lys (SYMSAGEL) où les indicateurs de coûts cumulés et de fréquence (figures 5 et 6) ont contribué :

- A l'état des lieux de la vulnérabilité (dans l'attente des résultats de l'Analyse Multicritère AMC) pour le diagnostic territorial de la Stratégie Locale de Gestion des risques d'inondation (SLGRI),
- A la priorisation des communes pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

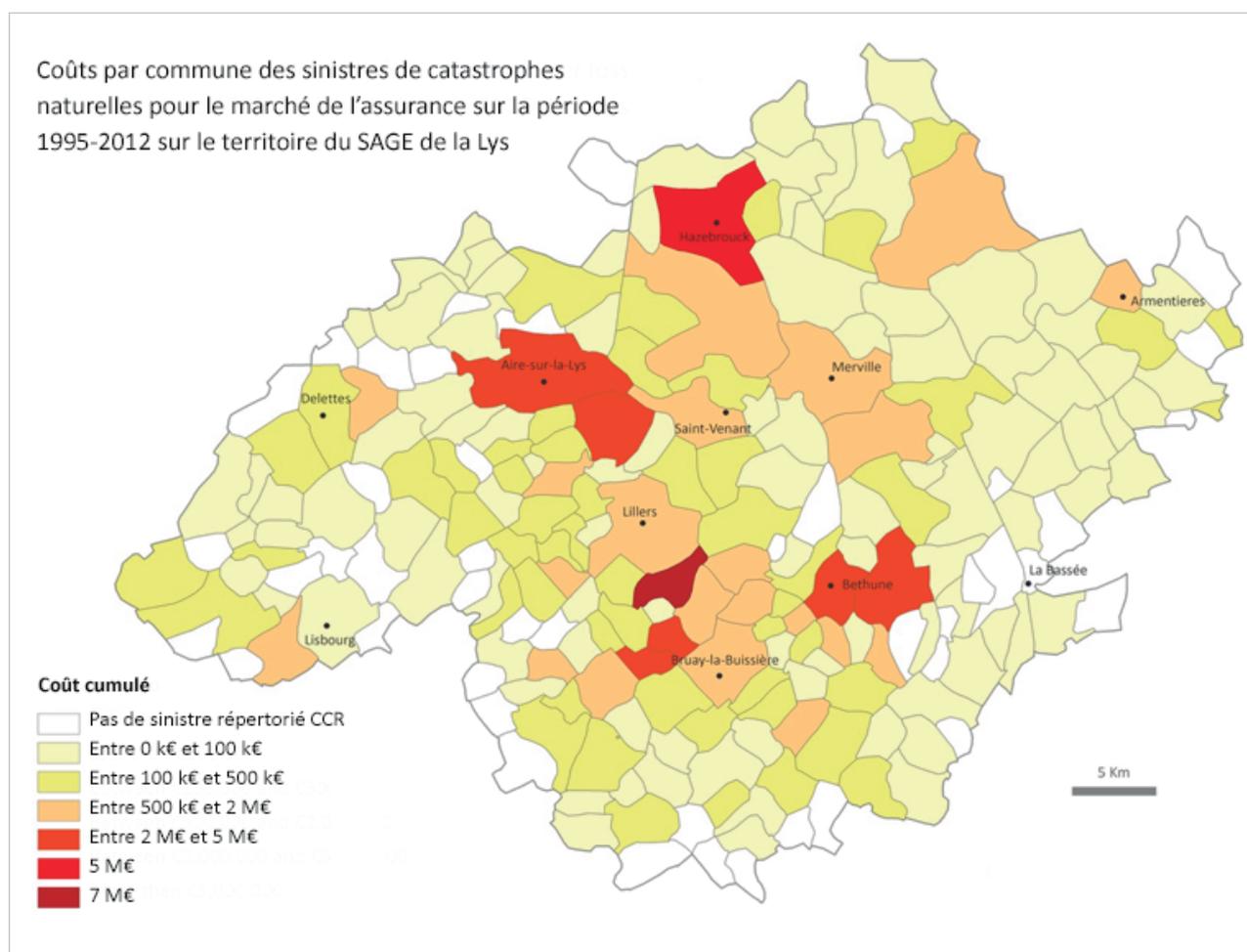


Figure 5 : Coûts cumulés par commune des sinistres inondation pour la période 1995-2013 (réalisation : EPTB Lys / SYMSAGEL – déc 2016 ; source : SYMSAGEL, GEOFLA, ONRN)

### 3.3. La confrontation d'indicateurs nationaux et locaux pour un pré-diagnostic de vulnérabilité au risque d'inondation : analyse croisée à l'échelle d'une région

Pour aller plus loin dans l'analyse de la situation d'un territoire face aux risques, la démarche de croisements d'indicateurs a été élaborée dans le cadre des réflexions de l'ONRN sur la valorisation des indicateurs produits. Elle consiste à croiser des indicateurs d'exposition, de sinistralité et de prévention. Elle s'appuie sur une analyse menée, pour l'inondation, au niveau national, enrichie d'informations obtenues au niveau local. Cette confrontation entre exposition, sinistralité et prévention tente, avec la collaboration des acteurs locaux, d'établir **une première analyse de la situation d'un territoire face aux risques d'inondation**.

Il s'agit à la fois :

- d'améliorer la connaissance de la situation d'un territoire face au risque d'inondation en croisant des indicateurs nationaux avec des données fournies par des acteurs locaux, à la maille communale,
- d'établir un pré-diagnostic de vulnérabilité au risque d'inondation et objectiver la situation du territoire face au risque, afin notamment de déterminer le périmètre du territoire à risque pour conduire une analyse de vulnérabilité à l'échelle infra-communale (selon le référentiel national de vulnérabilité aux inondations), d'orienter et de prioriser les efforts de prévention,
- d'identifier les communes à risque (exposition et sinistralité) et notamment celles où les efforts de prévention ne n'ont pas encore été concrétisés.

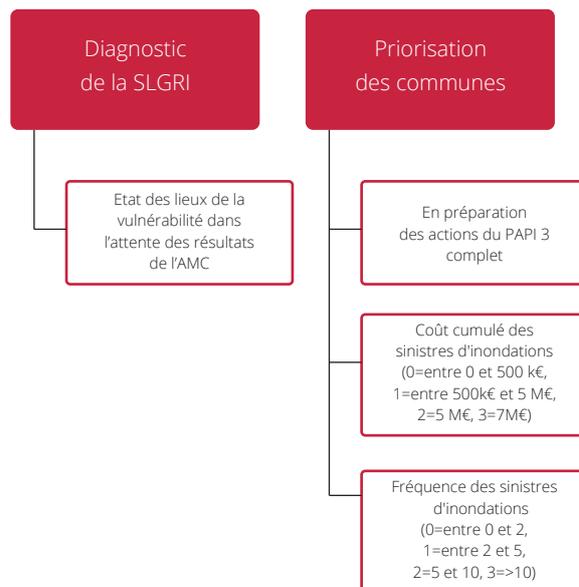


Figure 6 : Schéma représentant les deux types d'utilisation des indicateurs ONRN

(source : EPTB Lys / SYMSAGEL)

#### Une expérimentation a été réalisée en 2015 sur le territoire PACA en collaboration avec l'Observatoire Régional des Risques Majeurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORRM PACA).

Cette étude a porté sur les 963 communes des départements appartenant à la région PACA : les Bouches-du-Rhône, le Var, le Vaucluse, les Hautes-Alpes, les Alpes Maritimes et les Alpes-de-Haute-Provence. Elle se base sur les indicateurs produits par l'ONRN, ainsi que d'autres indicateurs, issus des informations recueillies auprès des acteurs locaux, sur l'avancement d'autres procédures de prévention.

L'étude a permis notamment de mettre en évidence qu'il n'y a pas nécessairement de lien entre sinistralité et exposition : 12 communes fortement exposées n'ont pas connu de sinistralité récente et ont donc tous indicateurs de sinistralité confondus qui sont faibles.

Par ailleurs la majorité des communes exposées ainsi que toutes les communes dont la sinistralité est élevée disposent d'un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) approuvé ou prescrit. Toutefois, l'étude a pu mettre en évidence que certaines communes très exposées au risque d'inondation ont un PPRI prescrit depuis plus de 4 ans, voire aucun PPR ni PAPI.

426 communes n'ont pas réalisé leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS), parmi lesquelles se trouvent des communes exposées, et une commune à forte sinistralité.

En particulier, pour les communes situées dans les TRI, 22 ne disposent ni de PPRI, ni de PAPI, et 25 n'ont pas réalisé leur PCS.

Une dizaine de communes ne bénéficient pas d'un SAGE, parmi lesquelles figurent des communes exposées et/ou à forte sinistralité (Figure 7).

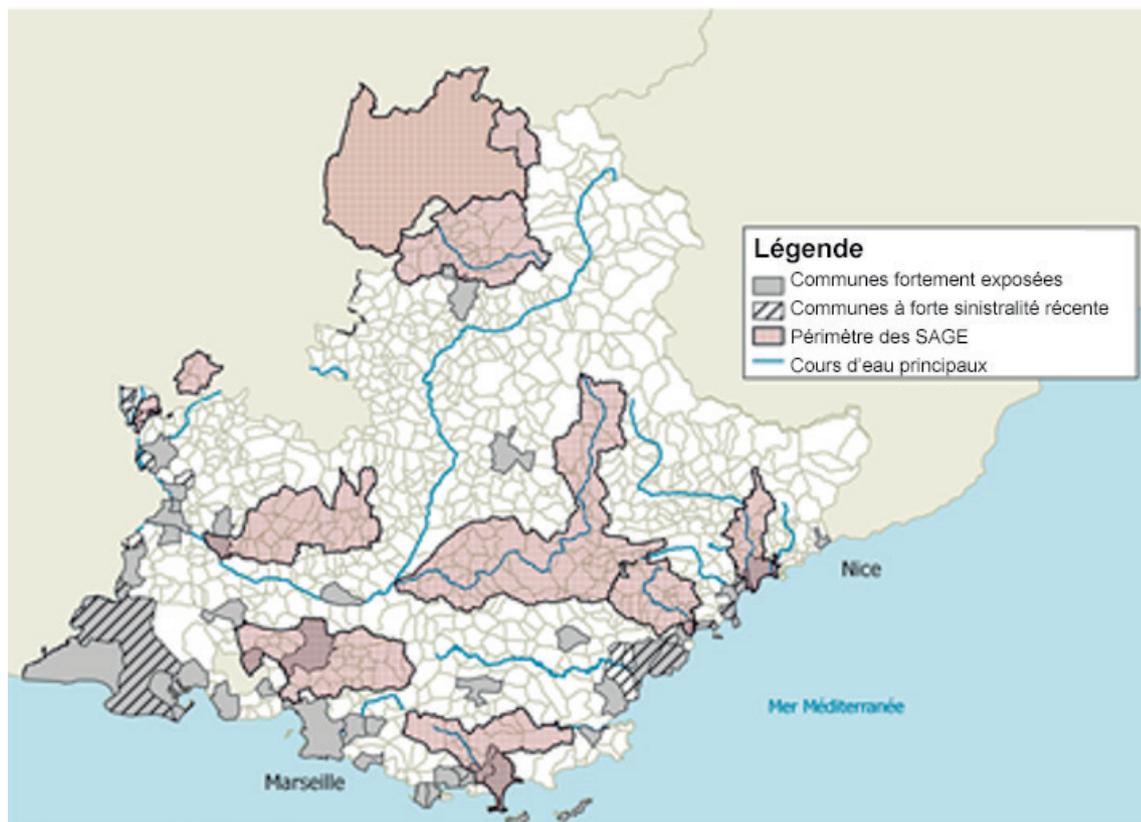


Figure 7 : Illustration du croisement des indicateurs par commune  
(source : ONRN, ORRM PACA)

Cette expérimentation avait pour but de tester l'application, au niveau territorial, d'une méthode d'analyse de la vulnérabilité locale au risque d'inondation à partir du croisement d'indicateurs produits par l'ONRN et d'informations locales dans le cadre d'une gouvernance concertée. Celle-ci a permis de mettre en lumière certains constats sur les relations entre exposition, sinistralité et prévention à l'échelle communale. Une deuxième étape consiste désormais à encourager l'appropriation et l'enrichissement de cette méthode par les acteurs locaux de la gestion du risque. A terme, l'objectif est de faire de cette analyse un outil partagé d'aide à la décision, notamment à la lumière de l'évaluation de l'efficacité des mesures de prévention.

### 3.4. L'intégration dans les portraits de territoires sur les risques naturels d'un thème dédié à la sinistralité

Un dernier exemple d'appropriation des indicateurs de sinistralité ONRN concerne leur intégration dans les portraits de territoire sur les risques naturels des observatoires régionaux et locaux.

Lors de la mise en réseau des observatoires territoriaux des risques naturels, l'**Observatoire régional des risques en région Nouvelle-Aquitaine (ORRNA)** a proposé la mise en place d'un groupe de travail dédié à la définition d'indicateurs pertinents pour l'élaboration de portraits de territoire sur les risques naturels qui répondent à différents besoins :

(2) Territoire à Risque Important d'Inondation

1. Diagnostic partagé du territoire,
2. Appréciation des politiques publiques de prévention,
3. Orientation des politiques régionales et locales,
4. Culture du risque (garder la mémoire des événements).

Ces portraits de territoire sont essentiellement destinés aux techniciens des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État. Ils visent à fournir un éclairage, une vision synthétique du territoire en donnant des points de repères et des informations de synthèse. Les participants du GT se sont accordés pour définir les 5 thèmes à traiter dans un portrait de territoire :

1. Présentation générale du territoire,
2. L'exposition du territoire aux aléas naturels,
- 3. La sinistralité,**
4. Les enjeux exposés,
5. Les politiques de prévention.

La sinistralité, décrite par une partie des indicateurs ONRN, apparaît ainsi comme un des thèmes essentiels pour caractériser la situation des territoires face aux risques naturels.

L'ORR-NA s'attache actuellement à mettre en œuvre cette trame de portrait de territoire et son expérience facilitera sa mise en place sur d'autres territoires.

## Conclusion

L'ONRN constitue un laboratoire vivant, qui opère en partenariat public privé aux niveaux national (top down) et territorial (bottom up) d'une plateforme de collecte et de partage des informations nécessaires à la gestion des risques, que ce soit pour une meilleure connaissance, une meilleure gouvernance, une meilleure décision d'investissement de prévention et pour le « faire et reconstruire mieux ». **Démonstration a pu en être faite lors de la 3ème conférence mondiale pour la réduction des risques de catastrophes (Sendai, mai 2015)**. Le « Build Back Better » (BBB), dernier des quatre objectifs prioritaires du cadre d'action de Sendai (SFDRR) interpelle sur les apports spécifiques des assureurs directs et leurs experts, notamment avec les données de sinistralité qu'ils peuvent mobiliser. Lors d'une récente conférence des bonnes pratiques nationales en la matière ont été échangées, dont celles du Consorcio de Seguros (FFA, Paris, 8 septembre 2017).

**Né d'un engagement politique au plus haut niveau des différentes parties prenantes dont les assureurs, l'ONRN fait partie intégrante du système vivant et interactif de la « plateforme nationale française pour la réduction des catastrophes »** (Figure 8), au bénéfice d'une meilleure évaluation et de prise de décision sur nos actions individuelles et collectives de gestion et prévention des risques de catastrophes naturelles.

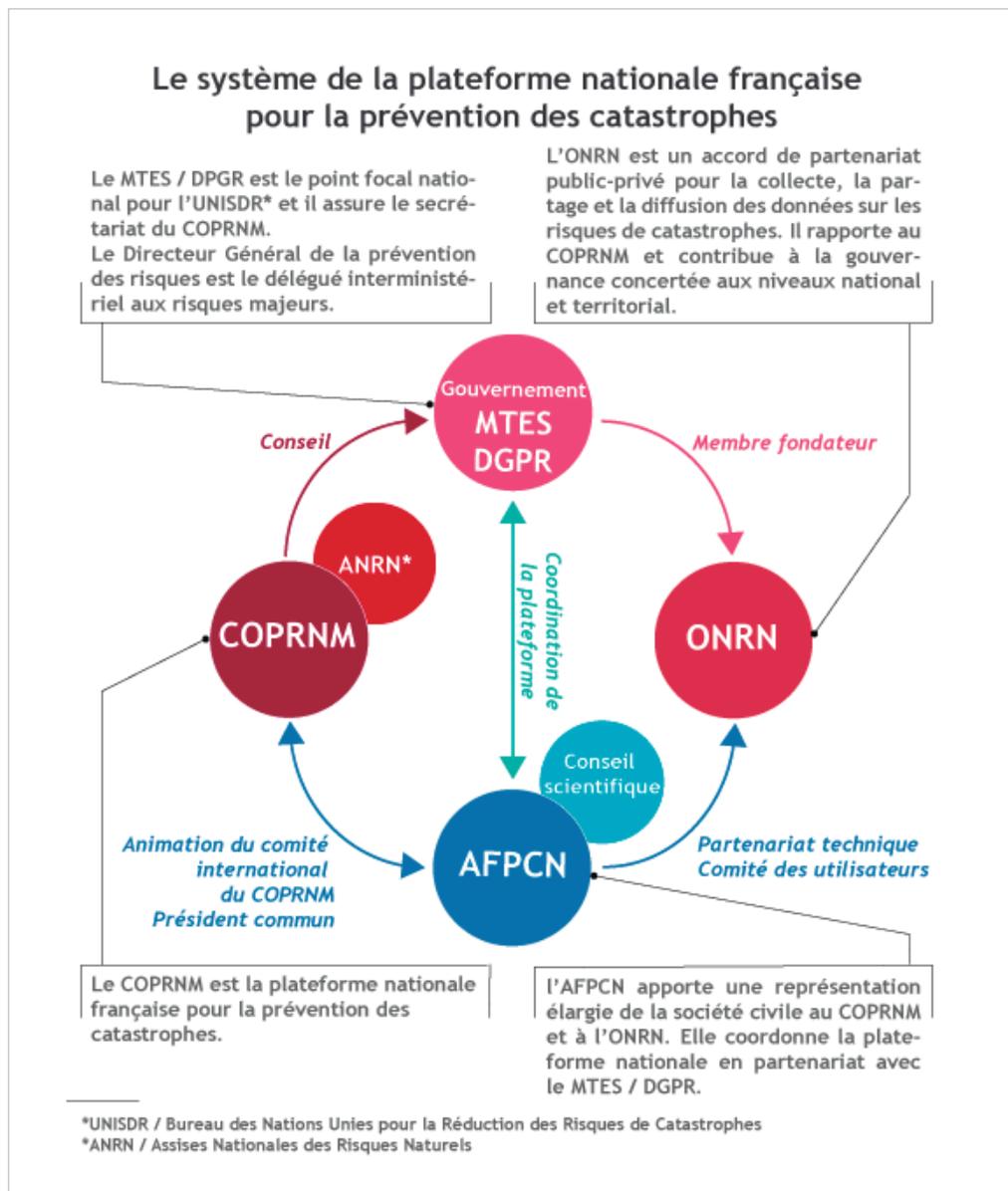


Figure 8 : Le système de la plateforme nationale française pour la prévention des catastrophes (source : AFPCN)